

ADJOINT·E TECHNIQUE SPÉCIALITÉ MENUISIER·ÈRE (adjoint·e technique de 1ère classe)

Conditions générales d'accès aux emplois permanents de la fonction publique

Notamment :

- être de nationalité française ou ressortissant·e d'un autre État membre de l'Union Européenne ;
- jouir de ses droits civiques ;
- ne pas avoir subi de condamnations pénales figurant au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions.

Direction d'affectation : Direction des Constructions Publiques et de l'Architecture (DCPA)	
Lieu de Travail :	La Direction des Constructions Publiques et de l'Architecture affecte dans ses ateliers des adjoints techniques de toutes spécialités du bâtiment et notamment des menuisiers. Ces adjoints techniques peuvent travailler dans leur atelier d'affectation et également se rendre dans les établissements municipaux.
Fonctions :	L'agent·e réalisera les travaux suivants, selon son atelier d'affectation : - Interventions de dépannages, de réparations, de maintenances préventives en menuiserie intérieure - Travaux neufs et de rénovation de menuiserie intérieure, fabrication et pose de petit mobilier et d'agencement de bureaux - Aide à la réalisation des plans d'exécutions ; programmation du centre d'usinage ; prise de côtes sur site - Parquetage - Restauration de mobiliers de style - Vernissage - Fabrication et montage de structures événementielles
Temps de travail:	39h30 par semaine pour les SLA (section locale d'architecture), la SABA (section d'architecture des bâtiments administratifs) et la SET (section événementiel et travaux). 32 JRTT (journée de solidarité déduite) 38h40 par semaine pour la SALPA (section d'architecture des locaux du personnel et d'activités). 28 JRTT (journée de solidarité déduite)
Horaires de travail :	Agents soumis aux horaires fixes, selon l'affectation : Depuis le 1^{er} janvier 2022, sous réserve d'évolution, les horaires des ateliers seront : - pour les SLA (*), la SABA et la SET: 7h45/11h45 et 12h45/16h39, - pour la SALPA : 7h30/11h30 et 12h15/15h59. (*) SLA 1234 Paris centre : 7h30/11h45 et 12h30/17h05 sur 4 jours

Conditions de travail :	Travail en site occupé Possibilité de travail en hauteur Exposition au bruit Manutention de charges liée aux missions Port d'Équipements de Protection Individuelle (EPI) Formation professionnelle et habilitante Déplacements (permis B apprécié)
Rémunération:	2058 € brut en début de carrière (traitement, indemnités et primes, remboursement partiel des transports domicile-travail). Prime spécifique DCPA (contrat d'objectifs jusqu'à 1375 € brut annuel) Remboursement partiel de la mutuelle santé Une reprise d'ancienneté professionnelle peut s'ajouter sous conditions, ainsi que le supplément familial.
Modalités de recrutement :	Le recrutement est effectué par une sélection sur dossier, des tests oraux et pratiques.
Pour postuler :	- Plus d'information sur www.paris.fr Si vous rencontrez des difficultés, un facilitateur numérique peut vous accompagner dans vos démarches : <u>Accueil du Bureau du recrutement</u> 2, rue de Lobau, 75004 PARIS <u>Métro</u> : Hôtel de Ville <u>Horaires d'ouverture</u> : 9h-12h30 et 13h30-17h sauf les week-ends et les jours fériés 
Informations générales sur les recrutements en cours:	Site internet : www.paris.fr/recrutement